

CERTIFICAT

Le présent document atteste que le matériau:

**Epoxy en poudre Oxyplast EF61
produit par Oxyplast Belgium NV
Hulsdonk, 35
BE-9042 Gent-Mendonk**

**a été présenté à l'agrération par Belgaqua
par la société Oxyplast Belgium NV
Hulsdonk, 35
BE-9042 Gent-Mendonk**

**et a été déclaré conforme aux prescriptions de la procédure d'agrération
de matériaux en contact avec l'eau potable et l'eau destinée à la
production d'eau potable "HYDROCHECK",
approuvée par le Conseil d'Administration de Belgaqua
en date du 01 mai 2016.**

**L'agrération du matériau est valable pour une durée indéterminée
prenant cours à la date de signature et pour des matériaux identiques
à ceux soumis aux tests. Elle sera attestée uniquement par la mention
des références dans le Répertoire de matériaux agréés en contact avec
l'eau, édité annuellement par BELGAQUA et sur www.belgaqua.be.**

Etabli à Bruxelles le 19 Avril 2001 et adapté le 20 Août 2025



**Philippe Moniotte
Managing Director**